

# CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2024

## PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **sept du mois de juin**, les membres du Conseil municipal de la **Commune de BEYRIE-SUR-JOYEUSE**, se sont réunis à **21h** à la salle du Conseil de la mairie, sous la **présidence de Monsieur le Maire, Gilbert DUBLANC** et sur la convocation qui leur a été adressée le 28 mai 2024.

**Etait absent** : M. Sylvain SALLABERRY:

Est désigné **secrétaire de séance**, Daniel AMESTOY

### Procès-verbal du précédent conseil

Aucune observation n'étant effectuée sur le procès-verbal du Conseil municipal du 05 avril 2024, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### Emprunt crédit agricole

Le Maire rappelle à l'assemblée que lors du précédent conseil municipal, les conseillers ont approuvé à l'unanimité la délibération autorisant le maire à signer un contrat de prêt avec un établissement bancaire pour régler les factures liées à la construction de la Salle multi-activités.

**Voici le résultat des consultations des différents établissements bancaires :**

- la caisse d'épargne n'a jamais donné de suites et n'a pas émis d'offre,
- la caisse des dépôts et des consignations ne pouvait se positionner que sur une partie très faible du prêt car elle ne peut pas proposer de prêts court terme
- la banque postale ne nous a proposé qu'un crédit long terme car nous n'étions pas éligibles au court terme
- le crédit agricole nous a proposé plusieurs offres, court et long terme sur différentes durées.

**Le Maire propose de retenir les offres du Crédit agricole :**

#### Prêt court terme :

- Montant de l'emprunt : 735 965,00 €
- Durée : 24 mois
- TEG : 3,7178 %
- Remboursement des intérêts : trimestriel
- Remboursement du capital : in fine (ou avant terme si disponibilité financière)
- Frais de dossier : 400,00 €

#### Prêt long terme

- Montant de l'emprunt : 190 619,00 €
- Durée : 20 ans
- Taux proportionnel : 3,72 %
- Remboursement : trimestriel
- Frais de dossier : 400,00 €

|| **La délibération approuvant les offres de prêt du crédit agricole et autorisant le maire à signer les contrats de prêt est adoptée à l'unanimité.** ||

### Programme Voirie

Beñat LARRAMENDY, adjoint en charge de la Voirie, et le Maire rappellent le **programme prévisionnel de voirie 2024**, les conseillers ayant déjà donné leur approbation pour l'adoption du programme avec l'option **enrobé à froid** qui permet à la Commune de bénéficier d'un **bonus écologique** de 10% supplémentaire au titre de la subvention du Conseil départemental.

Travaux de Voirie 2024	Montants prévisionnels HT
Reprise revêtement voie communale Lakugne	32 060,00 €
Travaux de réfection de certaines voies	13 659,05 €
Fauchage des bords de voies communales	10 200,00 €
Honoraires du Maître d'œuvre	1 316,40 €
<b>TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES</b>	<b>58 085,45 €</b>

Le Maire propose de renouveler le partenariat avec le **Cabinet GEODENAK** dans le cadre d'un **contrat de maîtrise d'œuvre** comprenant les éléments de mission suivants :

- AVP estimation de travaux ;
- DCE montage appel d'offre ;
- ACT passation marché de l'entreprise retenue ;
- DET suivi de chantier ;
- AOR pré réception et réception des travaux.

Le **taux de rémunération du maître d'œuvre** est de 4,5 % sur la totalité des travaux.

Le Maire précise que le programme est éligible à une **subvention du Conseil départemental** pour un plafond de 56 981,57 €.

|| **Les conseillers municipaux confirment, à l'unanimité, leur approbation du programme prévisionnel pour la voirie 2024.** ||

## Bâtiments communaux

**TRAVAUX DIVERS** : Eric POCHELU, adjoint en charge des bâtiments communaux, et le Maire présentent les dernières factures d'artisans concernant des travaux effectués dans les bâtiments communaux :

- **BIAK BAT ELEC** : trois factures
  - Rénovation éclairage extérieur hangar communal : 1607,27 € TTC
  - Installation radiateurs électriques appartement école : 2430,88 € TTC
  - Diverses interventions (sanitaires publics, défibrillateur, accès mur à gauche...) : 3984,83 € TTC
- **SARL MAINTENU** :
  - Deux factures de 415,20 € et 311,69 € pour des interventions dans les bâtiments communaux (remplacement serrures, réparations mitigeurs sanitaires...)
  - Un devis pour la remise en état du garde-corps du Pont Urrutia : 1560,00 € TTC

**SALLE MULTI-ACTIVITÉS** : M. POCHELU et le Maire font le point sur l'avancée des travaux :

- **Une semaine de retard** a été prise par les maçons pour l'instant. Dès que possible, le charpentier pourra commencer.
- **Raccordement réseaux** :
  - ENEDIS a chiffré le raccordement de la nouvelle salle à 29000 € alors qu'il n'avait pas été question de payer un tel montant. Le maire essaie de joindre les interlocuteurs pour faire le point sur ce montant.
  - THD 64 nous a envoyé un devis de 660 € pour raccorder la nouvelle salle à la fibre optique.
  - La SAUR n'est pas encore revenue vers nous suite à la validation du devis de raccordement de 1478,93 €.
- **Subventions** : concernant la demande de subvention au titre des fonds européens (FEDER), le maire a sollicité M. SAINTE-MARIE, conseiller régional. Une formation sur les subventions européennes est organisée le 18 juin à LAHONCE par la CAPB en partenariat avec la région Nouvelle Aquitaine, nous y assisterons.

## Comptabilité : facturations EDF

La Commune a reçu une facture d'EDF de 14 449,94 € au titre du rattrapage de facturation de l'année 2023. Nous sommes en contact avec les conseillers EDF pour les collectivités ainsi qu'avec le syndicat TE64 pour faire le point sur ce rattrapage car il s'accompagne également de plus de 4 000,00 € d'avoirs, rendant l'identification des sommes et périodes facturées très confuse.

Le point sera fait lors de la prochaine réunion.

## Territoire d'énergie 64 (TE64)

Mme LANNEMAYOU présente les dernières actualités du syndicat, puis le Maire présente les éléments concernant directement la Commune :

- **Panneaux solaires** :
  - Une réunion a eu lieu avec le TE64 pour voir la possibilité de mettre des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

- L'installation en **autoconsommation collective** ne présentait **pas d'intérêt** car, la cantine étant vouée à déménager, la production aurait été trop éloignée de la zone de consommation.
  - **Concernant l'école**, TE64 a conclu que la **surface de toiture n'était pas suffisante**.
  - De même pour les **autres bâtiments** communaux, TE64 a indiqué **qu'aucun projet ne pouvait être viable économiquement ni écologiquement**.
  - Une réunion est prévue fin juillet avec la région et la CAPB pour discuter des projets photovoltaïques possibles.
- **Conseil en énergie partagé :**
- TE64 propose de bénéficier d'un conseil en énergie partagé (CEP) qui est facturé 0,25 cts par an par habitant pour une durée de 3 ans minimum.
  - L'accompagnateur pourra nous accompagner même si le projet est porté par la Région ou la CAPB.
- || **La délibération pour l'adhésion de la Commune au CEP du TE64 est adoptée à l'unanimité.** ||
- **Autres travaux :**
- PC CUDICINI (24B0001) : 21000,00 €, dont 5% à la charge de la Commune, pourraient être à payer pour renforcer le réseau suite à la construction.
  - COREBA : l'entreprise a démarré les travaux de renforcement du poste BILLETA

## PLUi

Le maire rappelle que par délibération en date du 19 juin 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Infra-Communautaire (PLUi) Amikuze et défini les modalités de concertation.

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** doit être débattu au sein de chaque conseil municipal des communes concernées et du conseil communautaire de la CAPB deux mois minimum avant l'arrêt du projet par le Conseil Communautaire.

Ce PADD définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes ;
- Des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain en cohérence avec la loi Climat et Résilience ;

Le maire reprend le contenu de ce travail, qui avait été transmis aux conseillers avant la réunion, et rappelle les trois grands axes retenus :

- **AXE 1** : Pour un territoire Amikuze résilient : ménager, valoriser et transmettre notre patrimoine
  - Orientation 1 : Préserver le capital naturel et paysager d'Amikuze
  - Orientation 2 : Valoriser le capital culturel d'Amikuze
  - Orientation 3 : Préserver les ressources en eaux et les sécuriser
  - Orientation 4 : Maintenir le caractère agricole d'Amikuze
- **AXE 2** : Faire d'Amikuze un territoire durablement vivant et accueillant
  - Orientation 5 : Pérenniser l'accueil démographique et le répartir équitablement
  - Orientation 6 : Permettre à tous de continuer à se loger ici
  - Orientation 7 : Faciliter l'accès à l'emploi et soutenir le dynamisme local en favorisant l'installation, le maintien et l'essor des entreprises
  - Orientation 8 : Affirmer Amikuze en tant que territoire à haut niveau de services
- **AXE 3** : Pour un territoire engagé, qui repense son modèle d'aménagement et de développement
  - Orientation 9 : Se développer plus sobrement, en tenant compte des capacités d'évolution des espaces bâtis
  - Orientation 10 : Conjuguer durablement développement et qualité

Après cette présentation du PADD, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

- Pour l'instant, il est nécessaire de **diminuer encore le nombre de surfaces constructibles**, il est donc important de continuer les discussions en fonction des projets de construction. Dans tous les cas, les surfaces constructibles restent concentrées autour du bourg.
- Les discussions portent ensuite sur les **possibilités de construction qui existeront à long terme**, notamment les **réhabilitations** d'ancien ou **agrandissements** pour certaines activités économiques (notamment les agriculteurs).
- Le Maire présente également les **préconisations de l'Etat** exposées lors d'une réunion avec la DDTM avec des **propositions de quartiers organisés** pour consommer le moins de surface possible au sol.
- Les derniers dossiers devront être **finalisés d'ici la fin de l'année 2024** car ensuite les nouvelles demandes risquent d'être gelées dans l'attente de l'approbation du PLUi qui le rendra opposable autour de fin 2025, début 2026.

|| **La délibération formalisant la tenue du débat relatif au PADD est adoptée à l'unanimité.** ||

## Rejet des eaux pluviales sur le domaine public communal

Le maire indique à l'assemblée que, dans le cadre des instructions d'urbanisme, qui se font en partenariat avec la CAPB, la Commune souhaite instaurer le calcul du rejet des eaux pluviales en collaboration avec le service « eau, littoral et milieux naturels » de la CAPB situé 35 Rue du Palais de Justice, 64120 Saint-Palais.

Le Maire expose la nécessité de mettre en place une **convention** entre la Commune et le demandeur si les eaux pluviales sont amenées à être rejetées sur le domaine public.

Ainsi, le maire propose d'adopter une **délibération** prévoyant que, dès lors qu'il y a rejet d'eaux pluviales sur le domaine public, l'architecte (ou autre) remplisse un **document indiquant toutes les surfaces qui ne retiennent pas l'eau** (pas uniquement les toitures) de manière à pouvoir calculer la rétention nécessaire.

|| **La délibération est approuvée à l'unanimité** ||

## Ecole

**La fresque est terminée**, le maire présente les photos des enfants devant la fresque peinte sous le préau avec une artiste street art.

**Projet nouvelle école** : le maire rappelle que selon le rapport de l'inspection d'académie il était important de moderniser et agrandir les locaux de l'école. Le Conseil municipal doit donner son accord pour lancer une consultation d'étude programmatique pour ce projet, sachant que l'étude serait financée à hauteur de 50% par la CAPB.

|| **Les conseillers approuvent à l'unanimité le lancement de la consultation.** ||

Dans le cadre de cette étude, des membres de la CAPB viendront pour faire un comité de validation et voir si la Commune de Beyrie est retenue pour une étude de programmation.

## Subvention bourses

- **Ikas bidea** : les conseillers valident le principe de subvention l'école primaire publique pour les sorties scolaires à hauteur de 20 euros par enfant domicilié à BEYRIE et scolarisé à SAINT-PALAIS.
- **Etudiants** : les conseillers approuvent les 11 demandes de bourses d'étudiants de BEYRIE qui ont d'ores et déjà transmis leur certificat de scolarité pour l'année 2023-2024.
- **Ikastola** : l'Ikastola de SAINT-PALAIS demande à ce que les communes d'AMIKUZE apportent un financement à hauteur du forfait scolaire demandé par la commune aux autres Communes scolarisant leurs enfants à BEYRIE.
  - Jusqu'à présent la Commune a toujours financé l'IKATOLA au titre des subventions classiques pour les enfants domiciliés à BEYRIE. Cependant, le paiement d'un forfait scolaire représente une somme bien plus importante qui est normalement donnée par les Communes n'ayant pas d'école et dont les enfants doivent être scolarisés dans une autre Commune.
  - Pour l'instant, nous continuons à nous renseigner sur les obligations légales qui incombent à la Commune. Le service juridique de l'APGL nous a en effet précisé que la loi n'oblige pas les communes à verser ce forfait scolaire car il s'agit d'une école privée.
  - Le syndicat des écoles a rencontré M. BRISSON, un courrier est en cours de rédaction.

## La Fibre

Suite à des plaintes de MM AMESTOY et ST JULIEN qui se situent en zone blanche, le Maire a contacté ses interlocuteurs auprès de THD64 pour que des interventions aient lieu. Les techniciens sont sur place depuis une semaine pour intervenir dans les boîtiers et rétablir la connexion des habitations concernées.

## Questions diverses

- **Prêt tables et vaisselle et réservation mur à gauche** : weekend du 29 juin pour le mariage à ARTHECOIPIA.
- **Dimanche 9 juin** : les conseillers discutent de l'organisation des opérations de vote et de Phesta Berri.
- **Repas fin d'année** : le repas de fin d'année des conseillers municipaux est prévu le vendredi 5 juin, ce sera également l'occasion de fêter officiellement le départ à la retraite de Bernadette INCHASTOICHIPY et de lui offrir son cadeau de la part du Conseil municipal.
- **Nettoyage du mur à gauche** : Arnaud Maintenu va organiser une journée pour nettoyer le mur à gauche.
- **Cimetière** : Le maire a rencontré Pierre BISCAY pour l'achat d'une concession, il y aura une rencontre en septembre avec le maçon et le marbrier.
- **France ruralité revitalisation** : Mme ESPAGNAC a annoncé que la Commune de BEYRIE était maintenue en zone FRR.

## Bois de mixe

M. MOUSTIRATS présente les dernières réunions du bois de mixe avec notamment les décisions en matière de ressources humaines (création poste agent entretien pour 2h par semaine, validation du nouveau grade de la secrétaire, Mme Sandrine ETCHEGARAY, qui a obtenu le diplôme catégorie B (rédacteur territorial))

La **journée d'inauguration du bois de mixe** a eu lieu pour découvrir l'ensemble des **nouveaux aménagements** et les présenter au public et aux élus.

Le **budget pour 2023** est en déficit car beaucoup d'investissements mais toutes les subventions n'ont pas été touchées. De nouvelles coupes de bois ont été décidées pour les ventes.

*A 23h35, les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée*